

Aviculture : une aide pour les entreprises d'accoupage impactées par la grippe aviaire



© 2026 Les Echos Publishing

Les mesures sanitaires, notamment de restriction des mouvements de volailles dans les zones réglementées (zones de protection, zones de surveillance), qui ont été prises pour lutter contre la propagation du virus lors de l'épizootie de grippe aviaire de 2025-2026, ont entraîné des conséquences économiques pour l'ensemble de la filière avicole.

À ce titre, la ministre de l'Agriculture a annoncé le déblocage d'une enveloppe de 10 M€ pour venir en aide aux entreprises de l'accoupage, de l'aval et du ramassage des volailles qui ont subi une perte d'activité « substantielle » consécutive à ces mesures de restriction.

Plus précisément, cette aide, dont les modalités d'attribution doivent encore être précisées, sera versée aux entreprises de ces 3 maillons de la filière lorsque leur activité est directement liée aux élevages de volailles et que leur excédent brut d'exploitation a significativement baissé en raison des mesures de restrictions sanitaires de 2025-2026.

© 2026 Les Echos Publishing